





Cahier des charges des événements Label « Les Jeux me bougent »

Ce cahier des charges des événements « Les Jeux me bougent » précise les conditions de la labellisation des actions de promotion de l'activité physique et sportive (APS) à des fins de santé en vue de leur mise en œuvre, par les clubs sportifs associatifs affiliés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces actions pourront être organisées à partir du 12 avril 2024, date de la *Journée Régionale Pour Une France en Forme* à Marseille, et jusqu'à la fin de l'année 2024.

OBJECTIF ET PUBLICS CIBLES:

L'objectif de cette série d'événements est de promouvoir les bienfaits de l'activité physique et sportive sur la santé auprès des personnes éloignées de l'activité physique, en ciblant particulièrement les jeunes, les quartiers prioritaires, ainsi que les personnes précaires et fragilisées, plus généralement appelés les publics éloignés de la pratique.

Elle vise également à identifier les clubs sportifs associatifs affiliés comme des co-acteurs d'une remise en activité physique de ces publics auprès des acteurs tels que les Maisons-Sport-Santé

ORGANISATEURS:

« Les Jeux me bougent » sont des événements organisés / portés par les MSS de la région, et par les clubs sportifs associatifs affiliés.

CANDIDATURE:

Les clubs peuvent déposer leur candidature via le formulaire google

Lien d'accès:

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAlpQLSfln89qGk0qqD0kQy5AgCT5gJG4vQVlmG_l7_iFGQBCm73dew/viewform?usp=pp_url

CONDITIONS D'ORGANISATION:

1. **Nature des événements :** « Les Jeux me bougent » sont des événements qui peuvent être créés et organisés en propre par un ou plusieurs clubs sportifs





















associatifs affiliés ou se greffer sur un événement existant, dans la mesure où ce dernier permet au club sportif associatif affilié de déployer ses outils de communication et une pratique d'activité physique.

- 2. **Dates et lieux**: Chaque club sportif associatif affilié peut organiser un ou plusieurs événements "Les Jeux me bougent" sur un ou plusieurs sites, dans la mesure où le cahier des charges est respecté. Les jours de semaines sont à privilégier pour les actions ciblées vers un public captif (élèves d'écoles, collèges, lycées, CCAS, etc.) et les jours de week-end pour le grand public. Plusieurs clubs sportifs associatifs affiliés peuvent également organiser un ou plusieurs évènements en partenariat.
- 3. **Kit de communication**: il sera fourni par les comités olympiques et sportifs de Provence-Alpes-Côte d'Azur aux clubs sportifs associatifs affiliés qui devront l'utiliser et le respecter pour assurer une promotion cohérente de ces événements. Le porteur de l'action s'engage à communiquer localement auprès du public cible, en complément de la campagne de communication régionale de l'ARS.
- 4. Animations proposées dans le cadre des événements « Les Jeux me bougent » : Elles devront couvrir tout ou partie des missions suivantes :
 - a. <u>Information / sensibilisation</u> sur les bienfaits de l'Activités Physiques
 - b. <u>Bilan/ Evaluation</u> de la forme sous réserve de la présence d'un éducateur formé (ou orientation vers une Maison Sport Santé pour prise de rendez-vous pour des bilans de forme)
 - c. <u>Initiations</u> d'Activité Physique accessibles à tous
 - d. Orientation des participants vers les Maisons Sport Santé
- 5. **Partenariats et collaboration :** la collaboration avec les Maisons Sport Santé, CPAM, les professionnels de santé, les collectivités locales, et le tissu associatif sportif local, est encouragée pour mobiliser efficacement les ressources et assurer le succès des événements.
- 6. **Professionnels intervenants sur les événements :** ils devront être en adéquation avec les textes législatifs relatifs aux champs de la santé et du sport santé. La réalisation de bilans de forme doit être encadrée par des intervenants qualifiés et diplômés.





















- 7. **Accessibilité et cohérence territoriale** : L'événement devra être accessible au public cible.
- 8. **Mesure de l'impact de l'événement :** Les indicateurs suivants devront faire l'objet d'un reporting :
 - o Nombre de personnes sensibilisées/reçues sur chaque évènement
 - Nombre de personnes orientées vers Maison Sport Santé/ayant réalisé un bilan de forme
 - o Nature et qualité des partenariats mis en place sur l'évènement.

OUTILS MIS A DISPOSITION:

Dans le cadre de ces événements, l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur, son Centre ressources Azur Sport Santé et les comités olympiques et sportifs de la région, mettent à disposition des clubs sportifs associatifs affiliés divers outils et ressources dans le cadre du kit communication « Les Jeux me bougent »













